

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 4 mai 2007 portant nomination des membres  
de la Commission paritaire centrale de l'enseignement  
supérieur non universitaire libre de caractère  
confessionnel**

**A.Gt 29-04-2009**

**M.B. 18-06-2008**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment les articles 171 et 173;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 novembre 1998 instituant une Commission paritaire centrale de l'enseignement supérieur non universitaire libre de caractère confessionnel modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 novembre 2001;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, article 12, alinéa 1<sup>er</sup>, 9<sup>o</sup>;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2007 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement supérieur non universitaire libre de caractère confessionnel;

Vu la demande du 9 février 2009 des Pouvoirs organisateurs des Hautes Ecoles de l'Enseignement subventionné libre confessionnel;

Sur la proposition de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2007 portant nomination des membres de la Commission paritaire centrale de l'enseignement supérieur non universitaire libre de caractère confessionnel, le 1<sup>er</sup> tableau est remplacé par :

**EFFECTIFS**

Mme Vinciane DE KEYSER;  
M. Paul GAUTHY;  
M. Daniel CHAVEE;  
M. Alain GILBERT;  
M. Jean-Luc VREUX;  
M. Alexandre LODEZ;  
Mme Anne-Marie MONIOTTE;  
Mme Monika VERHELST;  
M. Vincent PESTIAU;  
M. Jean-François RASKIN;

**SUPPLEANTS**

M. André COUDYZER;  
M. Richard JUSSERET;  
M. Philippe VALENTIN;  
M. Pierre RUMMENS;  
M. Michel VAN LIESHOUT;  
M. Marcel BETTENS;  
M. Albert LEROY  
M. Phillipe DECONIJNK;  
M. Johan CORIJN;  
M. John VAN TIGGELEN;



M. Stéphane VANOIRBECK

Mme Bénédicte BEAUDUIN.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 3.** - La Ministre de l'Enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 avril 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des  
Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

Le Ministre du Budget en charge du Sport et de la Fonction publique,

M. DAERDEN

